

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
18e séance
tenue le
lundi 9 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN
(suite)

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS
PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHERIQUE
- b) APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES
NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.18
11 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN
(suite) (A/SPC/42/L.3/Add.14 à 18)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention sur de nouvelles demandes d'audition figurant dans les documents A/SPC/42/L.3/Add.14 à 18) et concernant le point 33 de l'ordre du jour. En l'absence d'objections, il considérera que la Commission souhaite faire droit à ces demandes.

2. Il en est ainsi décidé.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

a) RAPPORT DU COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (A/42/20)

b) APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/518 et Corr.1)

3. M. BAALI (Algérie) dit que la communauté internationale n'a jamais cessé d'espérer que la course aux armements ne s'étendrait à l'espace. Ces espoirs ont malheureusement été déçus et le meilleur moyen de prévenir la militarisation de l'espace consiste non seulement à juguler une telle course, mais aussi à développer la coopération internationale.

4. Tout en reconnaissant que les questions de désarmement relèvent de la Première Commission, la délégation algérienne estime que, compte tenu de l'impasse où se trouvent les négociations multilatérales, il incombe au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'assumer pleinement ses responsabilités afin de garantir le bon déroulement des activités spatiales.

5. Il convient d'appliquer rapidement les recommandations d'UNISPACE 82; il est fort regrettable que, par manque de moyens financiers voire de volonté politique, ces recommandations soient restées lettre morte. La création d'un groupe de travail plénier chargé de faire le bilan de ce qui a été accompli jusqu'ici est une initiative louable, mais c'est à la communauté internationale, tout entière, qu'il appartient de définir les domaines d'activité qui appellent une coopération internationale plus intense. Il convient à cet égard de tenir dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement.

6. S'agissant de la télédétection spatiale, l'Algérie pense qu'il est indispensable d'assurer une complémentarité et des échanges entre les systèmes de télédétection et que les pays observés, notamment les pays en développement, aient le droit d'obtenir les renseignements qui les concernent. Il y a lieu, à cet égard, de rendre hommage aux pays qui leur fournissent gratuitement des données

(M. Baali, Algérie)

- météorologiques. Compte tenu de l'importance que revêtent les activités de télédétection dans le processus de développement, la délégation algérienne espère que le Sous-comité scientifique et technique consacrerà à sa prochaine session suffisamment de temps à cette question.
7. Aucun progrès n'a malheureusement été fait en ce qui concerne l'examen de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires. L'Algérie est favorable à l'élaboration de principes juridiques qui puissent garantir les droits de tous les pays dans ce domaine.
8. Quant à la question de la définition et de la délimitation de l'espace qui n'a guère progressé, il faudrait parvenir rapidement à un accord pour combler les lacunes existant dans ce domaine important du droit international.
9. S'agissant du projet de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Sous-comité devrait mettre à profit les nombreuses propositions dont il est saisi, notamment celles de l'Argentine et du Chili.
10. Pour ce qui est du nouveau point à inscrire à l'ordre du jour du Comité, l'Algérie souscrit sans réserve à la proposition du Groupe des 77 et tient à ce que la Commission se prononce à cet égard.
11. La délégation algérienne s'oppose à ce que l'on abrège la durée des sessions du comité; il est en effet indispensable que la communauté internationale élabore les principes qui permettront de faire bénéficier tous les pays, sans exception, des activités spatiales et du développement technique sans précédent auquel elles ont donné lieu ces dernières décennies.
12. M. PHAM NGAC (Viet Nam) dit que les 30 dernières années ont été marquées par des réalisations remarquables dans le domaine spatial, réalisations dont les répercussions bénéfiques se font déjà sentir sur terre. La coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace a aidé de nombreux pays à combler leur retard par rapport aux grandes puissances. Bien que ses ressources soient très restreintes, le Viet Nam consacre d'importants moyens à la recherche spatiale qu'il essaye de mettre au service de son développement. Sa coopération avec les autres pays socialistes (programmes Intersputnik et Intercosmos) et les organismes des Nations Unies lui a permis d'accomplir des progrès dans de multiples domaines.
13. Ceci n'est malheureusement qu'un aspect de la réalité. Parallèlement à ces réalisations, on assiste en effet à une militarisation croissante de l'espace qui met en danger l'humanité tout entière. "La guerre des étoiles" ne relève plus de la science-fiction.
14. Une transposition de la course aux armements dans l'espace se traduirait par un énorme gaspillage de ressources et ne ferait qu'aggraver la situation des pays en développement qui ne bénéficient déjà que d'une infime portion des fruits de la recherche spatiale, sans parler des effets néfastes sur les relations internationales.

(M. Pham Ngac, Viet Nam)

15. Autant de considérations qui ont amené la délégation vietnamienne à affirmer à maintes occasions que le Comité est parfaitement habilité à examiner la question de la prévention de la militarisation de l'espace qui est liée à son mandat. Le Comité examine d'ailleurs en priorité depuis plusieurs années les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et il a reconnu dans son rapport qu'il pouvait apporter une contribution importante à cette fin. Les points de procédure soulevés par certains Etats Membres l'en ont malheureusement empêché. Le meilleur moyen de parvenir à cet objectif est de renforcer la coopération internationale par le biais d'activités multilatérales, régionales et bilatérales et de mettre sur pied des projets qui puissent bénéficier à tous les pays, notamment aux pays en développement. Pour sa part, le Viet Nam appuiera sans réserve toute initiative visant à juguler la militarisation de l'espace.

16. Formulant quelques observations sur les travaux du Comité et de ses sous-comités techniques, M. Pham Ngac indique qu'à l'instar de nombreux pays du tiers monde, le Viet Nam est préoccupé par la réduction substantielle du budget alloué au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Les pays en développement seront les premiers touchés par cette mesure. Des propositions formulées en vue de résoudre ce problème, doivent être dûment examinées à la présente session.

17. Par ailleurs, la délégation vietnamienne considère que pour de nombreuses raisons d'ordre politique, juridique et pratique, il importe d'aboutir rapidement à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, en tant que première étape vers la conclusion d'un accord multilatéral. A sa prochaine session, le Comité devrait s'employer plus énergiquement à surmonter les obstacles qui entravent ses travaux. Il faudrait notamment parvenir à élaborer un régime juridique qui garantisse une exploitation rationnelle et équitable de l'orbite des satellites géostationnaires et tienne compte des intérêts des pays en développement. L'utilisation des satellites pour la diffusion en direct de programmes de télévision devrait être régie par un accord international et le Comité devrait en préparer les fondements.

18. Enfin, la délégation vietnamienne espère que la Commission retiendra comme nouveau point à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique celui proposé par le Groupe des 77 (voir document A/AC.105/C.2/L.162).

19. M. DVORNYI (République socialiste soviétique d'Ukraine) rappelle que le lancement du premier satellite, il y a 30 ans, a ouvert à la communauté internationale une ère nouvelle pour l'exploration de l'espace, prélude à la conquête de l'univers. La République socialiste soviétique d'Ukraine poursuit ses activités spatiales en étroite collaboration avec les principaux centres de recherche de l'Académie des sciences de l'URSS et dans le cadre de programmes comme le programme Intercosmos et d'organismes comme le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'astronautique (FIA).

20. L'exploitation prolongée des stations orbitales habitées, l'accroissement de leurs possibilités d'action et la réalisation de nombreuses expériences scientifiques rendent nécessaires le montage de grandes structures dans l'espace. Pour réaliser ce programme d'activités, la RSS d'Ukraine a mis au point les pièces,

(M. Dvorny, RSS d'Ukraine)

les techniques et les appareils permettant de monter dans l'espace les armatures porteuses. Des expériences au sol ont été menées pour évaluer les possibilités d'utilisation de l'énergie solaire concentrée tant dans les conditions qui prévalent au sol qu'en microgravité.

21. Des scientifiques ukrainiens poursuivent les préparatifs des vols spatiaux en vue d'explorer les diverses planètes et autres corps célestes du système solaire. Dans le cadre de recherches botaniques, on a mis au point des techniques de culture sur sol artificiel et, dans l'intérêt de l'économie nationale, la RSS d'Ukraine applique un programme à long terme d'utilisation des techniques de télédétection.

22. Dans le domaine de la coopération internationale, l'observatoire astronomique central de l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine a mis sur pied un centre international de collecte de données sur la comète de Halley, dans le cadre du projet international Vega. Conformément à la décision du Conseil Intercosmos, le projet international Interbol, en collaboration avec la Bulgarie, sera réalisé en 1989; la RSS d'Ukraine participe aussi au programme d'étude des océans "mer Noire-Intercosmos". Ces divers projets visent à développer la coopération entre les Etats, en fonction de leurs besoins.

23. C'est précisément dans cet esprit que M. Gorbatchev a proposé devant le Parlement indien la création à l'intention des pays en développement d'un centre coopératif international de recherche et de technologie qui comprendrait une école pour la formation de spécialistes, notamment de cosmonautes, ainsi qu'une base de lancement. Ce centre contribuerait à instaurer la "paix des étoiles". La RSS d'Ukraine attache également beaucoup d'importance à la proposition soviétique touchant la création d'une organisation mondiale de l'espace qui permettrait de développer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Les grandes puissances spatiales ont un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine et la RSS d'Ukraine se félicite de la signature, le 15 avril 1987, de l'Accord de coopération soviéto-américain qui devrait permettre de trouver des solutions acceptables pour éviter la militarisation de l'espace. D'autre part, l'Union soviétique s'est déclarée prête à échanger avec tous les Etats des informations sur ses réalisations spatiales et à lancer des engins pacifiques pour le compte d'autres Etats et d'organisations internationales, à des conditions mutuellement acceptables.

24. La RSS d'Ukraine recommande à la Commission d'approuver le rapport du Comité de l'espace (A/42/20) et souligne une fois de plus que la coopération, étendue à tous les Etats sans exception devrait déboucher sur une ère de paix.

25. M. KIKUSHI (Japon) note qu'en adoptant par consensus à sa session précédente les principes relatifs à la télédétection, l'Assemblée générale a fait un pas décisif vers la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace. Il espère que le même esprit de coopération prévaudra pour la poursuite des travaux du Comité et de ses sous-comités.

(M. Kikushi, Japon)

26. Le Japon a lancé son propre programme spatial en 1960 et a créé en 1968 la Commission des activités spatiales pour l'accélérer. Le Comité consultatif sur les politiques à long terme créé en 1985 doit étudier les moyens de développer le programme spatial, compte tenu des progrès rapides accomplis dans ce domaine sur les plans national et international. Dans un rapport récent, ce comité a fait valoir que les activités spatiales doivent permettre à l'humanité de progresser dans divers domaines scientifiques et techniques et qu'à cette fin la coopération internationale revêt une importance primordiale. Le Japon s'attache à la favoriser. Par exemple, les services météorologiques japonais transmettent directement, aux 13 pays de la région de la CESAP, des images de nuages obtenues par son satellite météorologique géostationnaire. Le satellite d'observation maritime (MOS-1), lancé en février, doit permettre de développer les techniques de base en matière de télédétection; il a déjà transmis des données utiles pour la sylviculture, la pêche, les levés topographiques et géologiques et la mise en valeur des ressources. Le Japon prévoit de mener conjointement avec les pays de l'ANASE un programme de recherche sur les techniques d'analyse des données. Ce programme devrait développer l'application des connaissances acquises grâce aux activités spatiales. Les stages de formation à la télédétection et aux communications par satellite, organisés chaque année par le Japon, sont un autre exemple de ces activités de coopération dans la recherche spatiale.

27. En ce qui concerne l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, la délégation japonaise déplore que malgré les débats prolongés du Sous-Comité juridique, à sa précédente session, celui-ci n'ait pu parvenir à un consensus sur aucun des principes qui restent à établir. Elle reconnaît, cependant, l'utilité de cette session au cours de laquelle de nombreuses propositions concrètes ont été formulées. Comme les principes à élaborer doivent être scientifiquement crédibles, il faudrait que certaines des questions soient renvoyées aux experts du Sous-Comité scientifique et technique pour faciliter la tâche du Sous-Comité juridique. A cet égard, la délégation japonaise est heureuse de noter qu'il semble y avoir accord pour reconvoquer le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires à la prochaine session du Sous-Comité. Elle persiste à penser que la définition et la délimitation de l'espace ne présentent pas d'intérêt scientifique ou pratique. S'agissant de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, ressource limitée qui doit être gérée rationnellement et équitablement, il importe de ne pas oublier qu'elle est régie par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Les questions concernant son utilisation relèvent de l'UIT.

28. La délégation japonaise regrette que le Sous-Comité juridique n'ait pu parvenir à un consensus sur le choix d'un nouveau point. Le point proposé par le Royaume-Uni, relatif au renforcement de la coopération entre les Etats en cas d'accident ou de situation d'urgence mettant en péril la vie ou la santé de l'équipage à bord d'un objet spatial habité, mériterait d'être retenu.

29. A sa précédente session, le Sous-Comité scientifique et technique a créé un Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations d'UNISPACE 82. La délégation japonaise se félicite de la décision de reconduire son mandat et espère qu'il veillera à mener plus efficacement ses activités

(M. Kikushi, Japon)

concernant la coopération internationale. Quant à l'amélioration des méthodes de travail du Sous-Comité, la pratique qui consiste à retenir pour chaque session un thème spécial s'est avérée particulièrement fructueuse. Le colloque organisé par le COSPAR et la FIA sur le thème de la précédente session (Les communications spatiales au service du développement) a été très utile. Le COSPAR et la FIA devraient être invités à organiser un colloque sur la question des expériences en microgravité dans l'espace et sur leurs applications, ainsi que sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme géosphère-biosphère.

30. A ses 29e et 30e sessions, les membres du Comité ont estimé que le développement de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique impliquait également la rationalisation des méthodes de travail du Comité et de ses sous-comités. Ils pourraient par exemple se réunir en même temps, ce qui permettrait d'économiser des ressources financières et humaines. Un groupe de travail pourrait être créé en vue d'étudier cette proposition.

31. M. HUANG (Chine) note que le lancement du premier satellite artificiel, il y a 30 ans, a marqué l'avènement d'une ère nouvelle. Le premier Traité sur l'espace extra-atmosphérique signé 10 ans plus tard, témoigne du désir de la communauté internationale d'explorer l'espace et de l'utiliser à des fins pacifiques, au profit de l'humanité tout entière. Grâce à la coopération internationale, qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou régionale, un plus grand nombre de pays ont pu bénéficier des applications des sciences et des techniques spatiales. Au cours des dernières décennies, le Comité de l'espace, en tant que principal organe multilatéral, a éminemment contribué au développement de la coopération et des échanges internationaux dans ce domaine, ainsi qu'au développement progressif du droit spatial et à la vulgarisation des techniques spatiales, au profit de tous les pays, notamment des pays en développement.

32. Les activités spatiales de la Chine n'ont cessé de progresser pendant l'année écoulée. Elle a lancé et récupéré avec succès deux satellites, et a pu étudier la microgravité dans l'espace, en utilisant, pour la première fois, des satellites récupérables. En outre, elle a fourni ses services de lancement de satellites à une société étrangère, ouvrant ainsi des perspectives plus vastes à l'expansion de la coopération internationale dans ce domaine, et elle est prête à coopérer avec tous les pays, dans la limite de ses capacités.

33. La délégation chinoise est satisfaite des travaux du Comité et de ses sous-comités. L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique suppose la non-extension de la course aux armements à l'espace. Bien que les deux sous-comités n'aient guère progressé dans l'examen des questions inscrites à leur ordre du jour, les échanges de vues ont permis de préciser les positions et de s'entendre sur la démarche à suivre. La délégation chinoise note avec satisfaction que, compte tenu des débats des deux sessions précédentes, et des progrès scientifiques et techniques, le Sous-Comité a modifié quelque peu les questions à l'étude et a retenu pour sa session suivante certaines questions scientifiques qui sont davantage d'actualité; ses efforts, de même que l'organisation d'un colloque pendant la session, encourageront les échanges d'informations entre les pays.

(M. Huang, Chine)

34. Depuis que le Sous-Comité juridique a achevé l'élaboration du projet de principes relatifs à la télédétection spatiale, il a été saisi de propositions constructives quant au choix d'un nouveau point. Les progrès scientifiques et techniques posent des problèmes d'ordre pratique qui appellent une réglementation juridique. Ce nouveau point devrait permettre de traiter un aspect indispensable du droit spatial. Afin de tenir compte de toutes les positions, la délégation chinoise est prête à accepter l'inscription d'un point général regroupant plusieurs questions plus ou moins connexes.

35. La Chine apprécie vivement le rôle que joue le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour la mise en oeuvre des diverses recommandations d'UNISPACE 82 et en particulier pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans ce domaine. On peut se féliciter de ce que l'Organisation, malgré ses difficultés financières, ait pu poursuivre ses projets de coopération, avec l'appui précieux des pays concernés. Le Gouvernement chinois contribuera à ce programme en organisant, en automne 1988 et avec l'aide de la Division de l'espace du Secrétariat de l'ONU, un colloque international sur les applications des télécommunications spatiales et sur l'enseignement télévisé par satellite.

36. M. NUÑEZ (Cuba) déplore qu'au moment où l'on célèbre le trentième anniversaire du lancement du premier Spoutnik et le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, le bilan des travaux du Comité pour les trois dernières années soit négatif. Une minorité de pays, en effet, continue de faire obstruction à tout progrès au sein du Comité en insistant sur la prétendue nécessité de préserver le consensus, alors que ce dernier n'a de raison d'être que s'il est le signe de la volonté des Etats de négocier. Parallèlement, certains continuent d'avancer la thèse selon laquelle le Comité n'est pas habilité à traiter des questions de désarmement, arguant que ce point relève de la compétence de la Conférence du désarmement et de la Première Commission. Or, aucun progrès n'a été réalisé au sein de ces deux instances. Force est donc de conclure que certains font délibérément obstacle à toute négociation sur cette question.

37. Si l'on doit se féliciter de l'accord sur l'élimination des missiles nucléaires de courte et de moyenne portée qui doit être incessamment conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'on ne peut que déplorer la poursuite de programmes tels que celui connu sous le nom d'Initiative de défense stratégique, qui constituent un gaspillage de ressources dont on pourrait se dispenser en ces temps où la crise économique n'épargne même plus les pays les plus avancés. Comme l'a récemment souligné le Président Fidel Castro, l'humanité vit toujours sous le règne de la terreur de l'autodestruction et subit le joug d'une misère abjecte qui fait chaque année parmi les enfants du tiers monde autant de victimes que 100 bombes nucléaires.

38. Il apparaît ainsi clairement que le développement économique et social exige que l'on fasse preuve de volonté politique réelle pour empêcher la militarisation de l'espace. Il importe donc de renforcer la coopération internationale et notamment de parvenir au plus tôt à un accord sur la définition et la délimitation

(M. Nufiez, Cuba)

de l'espace et sur les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. Il est indispensable, à tout le moins, d'approuver la proposition présentée par le Groupe des 77 concernant l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Faute de quoi, on ne fera qu'accentuer la précarité du consensus auquel le Comité est parvenu ces dernières années et l'on ne pourra que constater qu'il entrave le déroulement fructueux des travaux du Comité.

39. M. RADENKOVIC (Yougoslavie) dit que les progrès accomplis depuis 30 ans dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace sont à la mesure des espoirs que l'humanité tout entière place dans les applications des techniques spatiales au service du développement et de la paix.

40. La Yougoslavie, comme tant d'autres pays, juge que la promotion de la coopération internationale représente le meilleur moyen de préserver ce patrimoine commun à l'humanité qu'est l'espace. Si, à cet égard, certains progrès ont été accomplis, les résultats sont loin d'être globalement satisfaisants et seule la manifestation d'une volonté politique réelle permettra de renforcer la coopération au profit de tous les pays. La Yougoslavie appuie notamment toutes les activités de coopération menées sous les auspices des Nations Unies et espère que les difficultés financières seront rapidement surmontées. Elle juge particulièrement importantes activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et la coordination des activités spatiales dans le cadre du système des Nations Unies, notamment pour la formation de cadres de pays en développement. Il conviendrait donc d'allouer à ce programme des ressources suffisamment importantes pour en permettre la poursuite.

41. La Yougoslavie attache également une grande importance à l'application généralisée des progrès de la télédétection au service du développement. Elle souhaite que soient adoptés des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Elle espère également que des progrès seront réalisés quant à l'application des recommandations d'UNISPACE 82, l'utilisation rationnelle de l'orbite des satellites géostationnaires dans l'intérêt de tous les pays et la prévention de toute forme de militarisation de l'espace. Elle appuie, enfin, la proposition présentée par le Groupe des 77 quant au point à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Elle estime en effet que l'examen de cette question permettra de renforcer la coopération internationale dans l'intérêt de tous les pays, et particulièrement des pays en développement, dont certains sont d'ailleurs aujourd'hui des puissances spatiales. Au vu du peu de progrès accomplis ces dernières années, la délégation yougoslave est convaincue qu'il n'est d'autre choix que de redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération internationale, en rejetant tout esprit de confrontation.

La séance est levée à 11 h 50.